



CDEN du 10 mars 2023

Madame la Directrice académique, Monsieur le Vice-Président, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs les membres du CDEN.

Tout d'abord, nous souhaitons évoquer l'actualité de la réforme des retraites en indiquant que nous soutenons les personnels de l'Éducation Nationale qui se sont exprimés lors de la journée du 7 mars.

Ensuite, nous demandons qu'une vigilance particulière soit accordée au respect des textes réglementaires qui encadrent l'expression des lycéens, leur droit à se rassembler et à échanger dans les établissements. Ils doivent être strictement appliqués afin que les élèves qui utilisent leur droit d'expression ne subissent pas de sanctions disciplinaires. Les jeunes, futurs citoyens responsables, doivent garder confiance dans nos institutions et dans le caractère protecteur de la loi qui garantit leur liberté d'expression.

Aujourd'hui, nous souhaitons porter votre attention sur trois points qui nous semblent particulièrement préoccupants : la suppression annoncée de la technologie en classe de 6<sup>ème</sup>, l'orientation des lycéens ainsi que l'expérimentation de la semestrialisation.

## **1 - L'heure de renforcement en maths et en français marque la suppression de la technologie en 6<sup>ème</sup>**

Suppression de la technologie en 6e : une décision unilatérale incompréhensible...

Le Ministre de l'Éducation nationale a très récemment annoncé de nombreux changements pour la classe de 6<sup>ème</sup>, pour la rentrée 2023. Une heure d'approfondissement en maths et en français sera inscrite dans l'emploi du temps des élèves au détriment de la technologie qui ne sera étudiée qu'à partir de la cinquième.

Ces dernières annonces plongent une nouvelle fois, la FCPE, l'ensemble des parents d'élèves et les enseignants dans la plus grande stupéfaction. Organiser le soutien en français et maths en rayant de la carte une matière tout aussi importante, en 6<sup>ème</sup>, et ce, sans concertation préalable avec l'ensemble de la communauté éducative, ne peut être accepté. Nous avons naïvement cru que ce temps était révolu...

De plus, cette décision envoie un signal négatif qui laisse entendre que la technologie serait une matière « accessoire ». Le fait que de nombreuses classes de 2nde soient dépourvues de professeur de SNT (Sciences Numériques et Technologie) relève du même manque de considération pour ces domaines pourtant porteurs.

Nous avons la conviction que c'est tout l'inverse : la technologie permet aux élèves de comprendre le monde qui les entoure en s'appuyant sur leur curiosité. Étudier la réalisation ou la fabrication d'objets techniques, découvrir l'informatique... permet d'aider chaque jeune à construire son projet professionnel au travers d'un aspect plus concret des enseignements... Elle permet d'acquérir des compétences qui seront utiles tout au long de la vie, particulièrement avec l'évolution de la société et du tout-numérique. La technologie mobilise aussi des compétences transversales. Ces annonces surprises et perlées de ces dernières semaines visent à réformer, sans le dire, le collège. Nous constatons une nouvelle fois qu'elles bousculent, mettent en colère et plongent l'essentiel de la communauté éducative déjà très éprouvée, dans la plus grande des incompréhensions.

Comment le ministère de l'EN peut-il à ce point ne pas prendre en compte les besoins économiques de la Nation et les constats précédents. L'identité de cette matière n'est pas toujours bien comprise, alors même qu'elle devrait être une matière de vocation, de naissance d'une appétence, du goût grandissant pour le numérique et l'informatique .

L'idée est de faire en sorte que davantage d'élèves choisissent la spécialité numérique et sciences informatiques au lycée, décident de s'engager dans une première STI2D (bac technologique) ou qu'à partir de la 3<sup>ème</sup>, certains s'orientent davantage vers des bacs professionnels en matière de systèmes d'information. « Ces vocations-là pourraient probablement naître en ayant croisé le professeur de technologie »

Or, la voie technologique au lycée est aujourd'hui victime de « l'hypertrophie » de la série STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion), qui a accueilli 10.000 élèves de plus entre 2018 et 2022.

Aussi, nous demandons le maintien de la technologie en 6<sup>ème</sup>, la baisse des effectifs dans les classes, l'augmentation des dotations en personnels, ainsi qu'une augmentation des moyens permettant la réussite de tous les élèves (Accompagnement Personnalisé, Devoirs Faits...)

Le collège unique est pour nous non négociable.

S'ajoute à cette situation au collège la situation très dégradée de l'enseignement en SNT (Sciences numériques et technologiques) au lycée, avec un manque de professeurs en 2<sup>nde</sup>, un enseignement au second plan. Un bilan d'heures d'enseignement perdues qui serait à faire, des occasions de sensibilisation aux domaines scientifiques et techniques encore perdues, des orientations professionnelles qui s'éloignent de ce domaine.

C'est un message très négatif qui est envoyé aux jeunes dont on ne mesure pas, à notre avis suffisamment les conséquences.

## **2 - Orientation - Parcoursup**

Les familles nous remontent des difficultés pour mobiliser suffisamment de professeurs principaux, également référents orientation. Alors que ce besoin d'accompagnement est croissant, des élèves se retrouvent sans personne ressource pour échanger sur l'orientation et sans professeur principal pour les conseils de classes ; moment clés de l'orientation.

Lorsqu'il n'y a pas de professeur principal le suivi de l'élève est plus délicat et il n'y a pas de vie de classe ! Seul moment de libre parole pour les élèves qui ne siègent pas dans les instances. Il est important que chaque classe ait ses référents et que suffisamment de moyens soient consacrés, à leur formation, à l'indemnisation de cette fonction et au soutien des équipes. Un état des lieux précis sur cette situation serait souhaitable.

Oui, les parents sont de plus en plus nombreux à s'inquiéter de l'orientation scolaire et de l'avenir professionnel de leurs enfants, face à l'instabilité du marché du travail et au taux de chômage élevé. L'accompagnement à l'orientation des établissements étant insuffisant, ils se tournent aujourd'hui de plus en plus vers des conseillers d'orientation privés.

Comment expliquer la généralisation de cette pratique qui est scandaleuse, si ce n'est par le manque de moyen en matière d'accompagnement à l'orientation !

Les recherches personnelles, de la fréquentation des salons étudiants et des portes ouvertes ne suffisent pas. L'aide d'une tierce personne, un professionnel reconnu, pour objectiver l'orientation est nécessaire. Or la pénurie de conseillers d'orientations ne permet pas d'approfondir la recherche pour guider réellement et en profondeur l'orientation du futur étudiant.

Là où le conseiller d'orientation privé s'engage sur une prise en charge personnalisée, qui dure dans le temps sur plusieurs séances, le psychologue EN ne reçoit généralement les élèves que sur une unique séance de 30 minutes.

Comment, dans ces conditions, prendre en compte la personnalité, les aspirations, les aptitudes, les goûts et les compétences de ces jeunes ?

Les démarches et outils auxquels les conseillers d'orientation privés font appel sont également beaucoup plus diversifiées et spécifiques allant jusqu'à les aider à renseigner le dossier Parcoursup (choix des formations et des établissements, lettres, parcours...).

Alors, voilà, dans l'inventaire des inégalités que nous avons tant de fois dénoncé, dans lequel figurait, déjà, les élèves dont les familles détiennent les clés de l'orientation et celles qui sont perdues. Aujourd'hui, nous ajoutons ce fossé abyssal :

### **Ceux qui peuvent se payer un coach à 900 € et les autres.**

Il est urgent de considérer que l'État peut faire mieux et plus pour la jeunesse

## **3 - L'expérimentation SEMESTRIALISATION**

Depuis plusieurs années, une expérimentation sur la semestrialisation est en cours en Gironde. Nombre de conseils locaux viennent à nous pour nous faire part de nouvelles difficultés liées à cette mise en place en collège et en lycée. C'est pourquoi nous avons lancé une enquête à laquelle 50 Conseils Locaux FCPE ont répondu. Parmi eux, 13 collèges et 23 lycées vivent la semestrialisation.

Nous avons pu constater que chaque établissement organisait la semestrialisation à sa guise : passage à 2 CC ou pas, mise en place d'une, de deux ou d'aucune réunion de l'équipe pédagogique à mi-semester, semestrialisation de tous les niveaux ou seulement de certains, mise en place de bulletins de mi-semester ou pas.... De quelle équité parlons-nous ?

Les promesses d'obtenir plus de notes sur les bulletins et moins de stress pour les élèves se traduisent par :

- une prise en charge des difficultés des élèves trop tardives pour 79 % des répondants ;
- un suivi des élèves plus difficile pour 62 % des répondants ;
- et pas de réunion intermédiaire pour 58 % des répondants.; et lorsqu'elles ont lieu, les parents délégués ne sont pas conviés.

Ainsi, les inégalités se creusent entre, les familles qui connaissent le système et ont les moyens d'accompagner leurs enfants, et celles que l'on force à abandonner un suivi scolaire, rendu de plus en plus difficile par un système qui semble vouloir les en évincer.

70 % des Conseils locaux d'établissements fonctionnant en semestres, qui ont répondu à l'enquête, ont déclaré souhaiter le retour aux trimestres ! Seuls 2 conseils locaux souhaitent le maintien en semestres tels qu'ils se pratiquent dans leur établissement.

En conséquence, afin de pallier les difficultés relevées par nos conseils locaux, nous souhaitons que les parents d'élèves soient associés à des conseils intermédiaires systématiques de mi-semester, et que des fiches de suivi « élèves » soient créées dans les établissements qui ont mis cette expérimentation en place

Nous demandons à obtenir une présentation de la problématique qu'est sensée traiter cette évolution. Et qu'au moins un bilan objectif et partagés soit effectué.

Nous souhaitons vivement qu'à la fin de chaque expérimentation des commissions extraordinaires soient mises en place au sein des établissements ; dans lesquelles les représentants des parents d'élèves soient partie prenante. Ceci dans le but d'alimenter les réflexions quant à une poursuite éventuelle de l'expérience.

Par ailleurs, nous nous interrogeons au sujet de la conformité de cette expérimentation vis à vis du Code de l'Éducation, et notamment à son article R421-51 (en vigueur depuis le 22 février 2018), qui dispose que « le conseil de classe (...) se réunit au moins trois fois par an », sauf dans les lycées professionnels qui peuvent « à titre dérogatoire » le limiter à deux par an.

#### **Code de l'éducation**

##### **Article R421-51 (Version en vigueur depuis le 22 février 2018)**

Le conseil de classe est chargé du suivi des élèves, il examine toutes les questions pédagogiques intéressant le suivi des acquis des élèves et la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves et de l'évaluation progressive de leurs acquis, en cohérence avec le volet pédagogique du projet d'établis-

sement. Il se réunit au moins trois fois par an, et chaque fois que le chef d'établissement le juge utile. A titre dérogatoire, les lycées professionnels peuvent limiter à deux fois par an le nombre de réunions du conseil de classe

**Attachés à la réussite de tous les jeunes, nous exigeons des moyens à la hauteur des besoins, qui permettent aux établissements scolaires de jouer pleinement leur rôle.**

**Nous vous remercions pour votre attention.**